



Envoi au contrôle de légalité le : 17 juillet 2023

Publication électronique le : 17 juillet 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 3 JUILLET 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Olivier BARBARIN

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Caroline MATRAT, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Frédéric MELCHIOR.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**COMMUNE DE BULLY-LES-MINES - AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SITE DE  
L'ANCIEN COLLÈGE "EUGÈNE PHALEMPIN" AU COLLÈGE "ANITA CONTI"**

(N°2023-293)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-1 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.2111-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 20/06/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'acter l'affectation des immeubles suivants, et selon le plan joint en annexe à la présente délibération, relevant du domaine public départemental, au service public de l'enseignement et plus particulièrement au collège « Anita Conti » de BULLY-LES-MINES : deux salles de sports, logement de fonction, partie de la parcelle cadastrée AR 492 (où est implanté le plateau sportif) et parcelle cadastrée AP 38 à Bully-les-Mines, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

De saisir Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en vue de la prise d'un arrêté d'affectation ad hoc.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 3 juillet 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

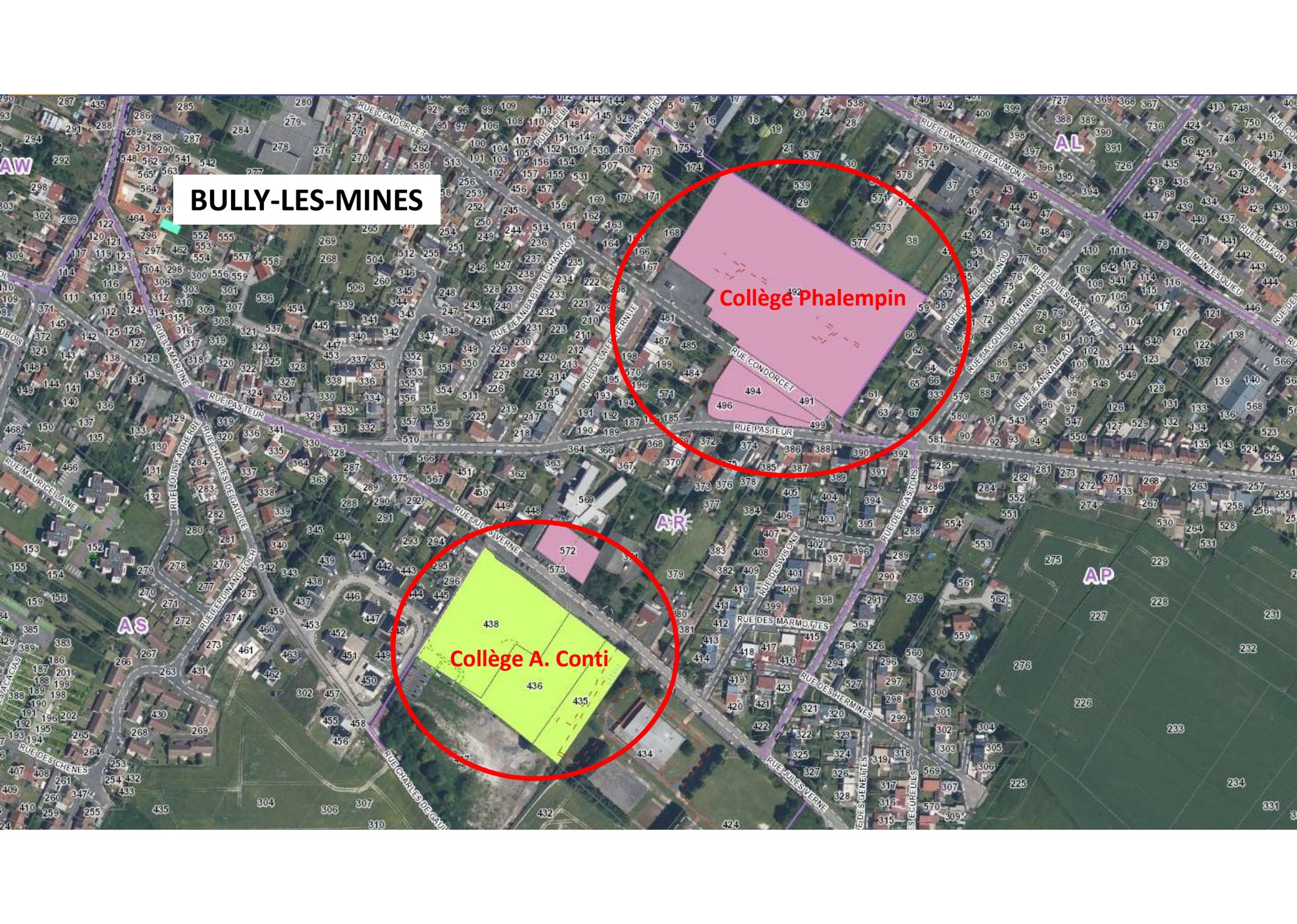
Signé

Maryline VINCLAIRE

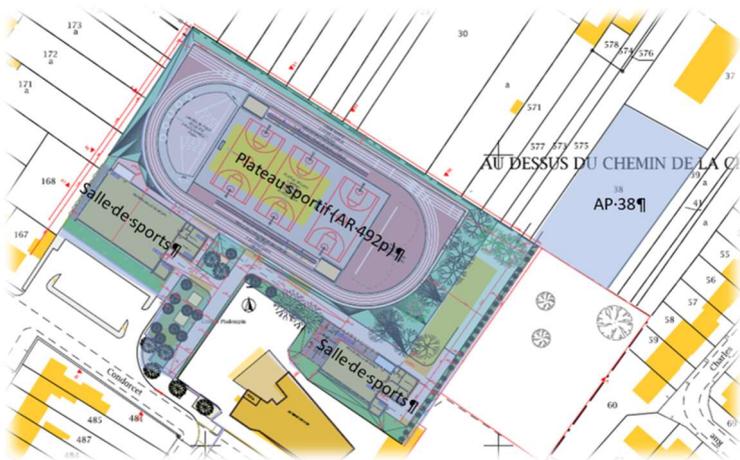
# BULLY-LES-MINES

Collège Phalempin

Collège A. Conti



Site de l'ancien collège Phalempin de BULLY-LES-MINES – immeubles à affecter



aménagements sportifs réalisés

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

**RAPPORT N°8**

Territoire(s): Lens-Hénin  
Canton(s): BULLY-LES-MINES  
EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 3 JUILLET 2023**

#### **COMMUNE DE BULLY-LES-MINES - AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SITE DE L'ANCIEN COLLÈGE "EUGÈNE PHALEMPIN" AU COLLÈGE "ANITA CONTI"**

En 2014, les collèges « Jules Verne » et « Eugène Phalempin » de BULLY-LES-MINES ont fusionné et donné naissance au collège « Anita Conti » reconstruit sur le site du collège « Jules Verne ». En conséquence, le collège « Eugène Phalempin » a été désaffecté dans son intégralité par arrêté préfectoral du 15 janvier 2015.

Toutefois, il est rapidement apparu que ce site pouvait apporter au collège « Anita Conti » des opportunités d'équipements sportifs qu'il n'était pas possible de créer dans son enceinte.

Sur le site relevant toujours du domaine public, le Département a dans un premier temps mis à disposition du collège « Anita Conti » les deux salles de sports, ainsi qu'un logement de fonction.

Ensuite, il a aménagé un plateau sportif extérieur dont la livraison est prévue le 28 juin 2023.

Avec la mise en service de ce plateau, le site retrouve son affectation au service public de l'enseignement.

Il convient de régulariser cette situation en constatant l'affectation des deux salles de sports, du logement de fonction, de l'assiette foncière du plateau sportif (partie de la parcelle cadastrée AR 492) et de la parcelle cadastrée AP 38 aménagée pour la pratique sportive, au service public de l'enseignement et plus particulièrement au collège « Anita Conti » de BULLY-LES-MINES.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'acter l'affectation des immeubles suivants, et selon le plan joint, relevant du domaine public départemental, au service public de l'enseignement et plus particulièrement au collège « Anita Conti » de BULLY-LES-MINES : deux salles de sports, logement de fonction, partie de la parcelle cadastrée AR 492 (où est implanté le plateau sportif) et parcelle cadastrée AP 38 à Bully-les-Mines ;

- de saisir Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en vue de la prise d'un arrêté d'affectation ad hoc.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 20/06/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY